

I. HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE :

1. HABITATION :

A. MANDAT SIMPLE :

- -De 1€ à 100 000€ : 10% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- De 100 001€ à 400 000€ : 7% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001€ : 5% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

B. MANDAT EXCLUSIF OU SEMI-EXCLUSIF :

- De 1€ à 100 000€ : 8% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- De 100 001€ à 400 000€ : 6% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001€ : 5% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

2. LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

A. **MANDAT SIMPLE :** 10% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

B. **MANDAT EXCLUSIF :** 9% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

II-HONORAIRES LOCATION :

1. HONORAIRES SUR LA LOCATION D'UN LOCAL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL...) OU D'UN TERRAIN :

10% du montant TTC des loyers biennaux, à la charge du preneur

2. HONORAIRES SUR LA LOCATION D'HABITATION :

A. HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5€ TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4€ TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3€ TTC du m² habitable supérieure à 130 m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2€ TTC du m² habitable

B. HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

Honoraires d'entremise et de négociation : 0€

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5€ TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4€ TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3€ TTC du m² habitable supérieure à 130 m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2€ TTC du m² habitable

3. HONORAIRES DE LOCATION D'UN GARAGE :

1 mois de loyer hors charges à la charge du bailleur et 1 mois de loyer hors charges à la charge du locataire.

4. AVENANT AU CONTRAT DE BAIL : 150 EUROS TTC à la charge du locataire

III-HONORAIRES GESTION :

- 7.50% HT des sommes encaissées (9% TTC) pour les habitations.
- 8.40% HT des sommes encaissées (10.08 TTC) pour les commerces ou professionnels.
 - Encaissement des loyers et reversements (entre le 25 et le 30)
 - Problèmes de travaux, d'impayés, etc.

FRAIS DE CLOTURE COMPTE GESTION : 90 EUROS TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES : 1,95 % TTC

Détériorations, loyers impayés.

IV-ESTIMATION : Avis de valeur sur devis, TVA en vigueur 20%

Avis de valeur pour un notaire : 150 € TTC sur délivrement du document officiel

Avis de valeur offert en cas de vente sans document officiel